



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

ARRETE N° C2026_063
Portant règlementation du stationnement avenue Blaise de Montesquiou

Le Maire de la Commune de Bourron-Marlotte

VU

- les articles L2213-1, L2213-2, L2213-4 et L2212-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- le Code de la route et ses articles subséquents ;
- l'instruction ministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement avenue Blaise de Montesquiou pour permettre le stationnement d'un poids lourd effectuant une livraison de véhicules de chantier au bénéfice du numéro 21 de la rue Marceau.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit avenue Blaise de Montesquiou, entre le numéro 7 et le numéro 9, le 7 mai 2026 à partir de 14h00, et cela pour la durée nécessaire à la livraison.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place et maintenue par la Société NOVAFOR.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : Le Maire de la commune de Bourron-Marlotte, le Service de Police Municipale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté. Toute ampliation peut être adressée à qui en a usage.

Fait à BOURRON-MARLOTTE, le 05/05/2026

Vitor VALENTE
Maire

